

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 18 juillet 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 004-252/14/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Incubateur Impulse et approbation d'une convention.**

**DPEATSV 14/11531/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe Aix Marseille Université, celle d'Avignon rejoints ultérieurement par le CEA, le CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 40 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 15 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Prorentsoft, Qualissima, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que soutient la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 7 millions d'euros dans l'accompagnement de 135 projets donnant lieu à la création de 106 entreprises innovantes pour près de 700 emplois directs et 149 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre de 700 000 euros à 800 000 euros pour 10 nouveaux projets/an.

Durant l'année 2013, 11 entreprises ont été créées pour 50 emplois.

En plus des animations réservées aux incubés (demi-journées d'information une fois par mois), l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les Rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée « Sciences et création d'entreprises »,

En 2014, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2013,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissement de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2013 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2014 est de 730 000 euros.

| <b>BUDGET PREVISIONNEL 2014</b> (en €) Nouvelle Présentation du Budget                                               |                |                                         |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|----------------|
| <i>Budget sur une base de l'intégration d'environ 30 projets de 2013 à 2015 soit environ 7 à 10 projets sur 2014</i> |                |                                         |                |
| <b>BUDGET 2014 - DEPENSES</b>                                                                                        |                | <b>BUDGET 2014 - RESSOURCES</b>         |                |
| <b>1) Quote-part charges de personnels</b>                                                                           |                |                                         |                |
| Masse salariale brute (à 28%)                                                                                        |                |                                         |                |
| Assistante de gestion, 3 personnels accompagnants, une chargée de mission et un Directeur                            | 67 200         |                                         |                |
| Charges associée à la masse salariale                                                                                |                | Ministère de la Recherche               | 200 000        |
| Charges liées aux personnels                                                                                         | 38 920         | Région Provence Alpes Côte-d'Azur       | 99 000         |
|                                                                                                                      |                | Conseil Général 84                      | 35 000         |
| <b>2) Charges hors personnels</b>                                                                                    |                | Conseil Général 13                      | 90 000         |
| Loyer et charges                                                                                                     | 42 000         | Communauté Marseille Provence Métropole | 10 000         |
| Fournitures, gims, assurances, etc.                                                                                  | 2 000          | Communauté du Pays d'Aix                | 30 000         |
| Maintenance et matériel informatique                                                                                 | 5 000          | Cotisation des membres                  | 54 000         |
| Matériel & Mobilier                                                                                                  | 1 000          | Fonds européens (FEDER ou FSE)          | 80 000         |
| Honoraires Qualité                                                                                                   | 3 000          | Fonds propre (ROI)                      | 107 000        |
| Honoraires divers et cotisations                                                                                     | 7 000          | Ville de Marseille                      | 25 000         |
| Honoraires comptables et CAC                                                                                         | 25 000         |                                         |                |
| Déplacements                                                                                                         | 15 000         |                                         |                |
| Missions réceptions                                                                                                  | 15 000         |                                         |                |
| Promotion et communication                                                                                           | 12 000         |                                         |                |
| Formations interne                                                                                                   | 5 000          |                                         |                |
| <b>3) Charges directes et indirectes projets</b>                                                                     |                |                                         |                |
| Quote-part masse salariale brute (72%)                                                                               | 172800         |                                         |                |
| Quote-part charges salariales                                                                                        | 100080         |                                         |                |
| Sous-traitance tertiaire aux projets                                                                                 | 210000         |                                         |                |
| Expertises, veille & permanences                                                                                     | 9000           |                                         |                |
|                                                                                                                      |                |                                         |                |
|                                                                                                                      |                |                                         |                |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                         | <b>730 000</b> |                                         | <b>730 000</b> |

Il convient d'approuver la convention avec l'Incubateur Impulse relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

Signé le 18 Juillet 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'Incubateur Impulse.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Incubateur Impulse.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué au  
Développement économique et aux  
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORE

Pour Présentation  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**